

A.T.G.
Société par actions simplifiée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 6 rue Franklin
75016 PARIS
331 385 666 RCS PARIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 13 708,53 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	13 708,53 euros
A la réserve spécial constituée en application de l'article 228 bis AB du Code Général des Impôts	160,00 euros

Solde	13 548,53 euros
Un prélèvement sur les réserves - sur le compte « autres réserves »	6 451,47 euros
Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	20 000,00 euros
A titre de dividendes Soit 8,00 euros par action	20 000,00 euros

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 20 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 1^{er} juillet 2026.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable au 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense



doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

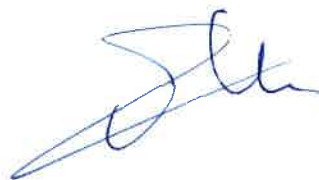
- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Philippe DE CHAMBARLHAC



Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations tech., mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	41 566,60	40 712,49	854,11	4 251,02
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations financières (1)				
ACTIF CIRCULANT	Participations	47 059,48		47 059,48	47 059,48
	Créances rattachées à des participations	15 505,11		15 505,11	18 399,59
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	480,00		480,00	480,00
	Total de l'actif immobilisé (III)	104 611,19	40 712,49	63 898,70	70 190,09
	Stocks et en-cours				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises	504,00		504,00	8 124,00
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	55 161,17		55 161,17	122 649,51
	Autres créances	3 835,91		3 835,91	7 154,79
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				
	Capital souscrit appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Actions propres				
	Autres titres				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	147 099,59		147 099,59	99 300,54
	Total de l'actif circulant (IV)	206 600,67		206 600,67	237 228,84
	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)		311 211,86	40 712,49	270 499,37	307 418,93

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à moins d'un an

PRESENTATION

CERTIFIE
CONFORME
A L'ORIGINAL

185,11
19

18 879,59

148 683,89

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé)	50 000,00	50 000,00
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves :		
	Réserve légale	5 000,00	5 000,00
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	154 180,43	116 702,21
	Report à nouveau		
Autres fonds propres	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	13 708,53	87 478,22
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres (I)	222 888,96	259 180,43
	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
	Total des autres fonds propres (II)		
	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Dettes	Total des provisions (III)		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	2 094,91	7 111,70
	Emprunts et dettes financières divers (2)	11 262,56	1 485,26
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 397,75	29 833,38
	Dettes fiscales et sociales	9 855,19	9 808,16
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I à V)	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes ⁽¹⁾ (IV)	47 610,41	48 238,50
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)		
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I à V)	270 499,37	307 418,93
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	47 610,41	48 238,50
	(2) Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat 1/2

		Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	71 810,00		71 810,00	88 370,00
	Production vendue	49 866,39		49 866,39	37 550,04
	Montant net du chiffre d'affaires	121 676,39		121 676,39	125 920,04
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions				
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
	Autres produits			3,12	
	Total des produits d'exploitation (I)			121 679,51	125 920,04
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			38 960,57	56 849,70
	Variation de stocks			7 620,00	4 163,00
	Achats de matières premières et autres approvisionnements				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (1)			44 576,36	24 775,47
	Impôts, taxes et versements assimilés			897,00	860,00
	Salaires				
	Cotisations sociales				
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements			4 196,91	4 760,50
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
	Dotations aux provisions				
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
	Autres charges			9 853,11	10 974,04
	Total des charges d'exploitation (II)			106 103,95	102 382,71
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				15 575,56	23 537,33

(1) Y compris :

- Redevances de crédit-bail mobilier
- Redevances de crédit-bail immobilier

PRESENTATION

CERTIFIÉ
CONFORME
À L'ORIGINAL

Compte de Résultat 2/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		15 575,56	23 537,33
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)		
	Autres intérêts et produits assimilés (2)	744,64	68 919,56
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des cessions d'immobilisations financières		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers (V)		744,64	68 919,56
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (3)	63,67	128,67
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières (VI)		63,67	128,67
2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)		680,97	68 790,89
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV + V - VI)		16 256,53	92 328,22
Produits exceptionnels (VII)			
Charges exceptionnelles (VIII)			516,00
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			(516,00)
Participation des salariés aux résultats (IX)			
Impôts sur les bénéfices (X)		2 548,00	4 334,00
Total des produits (I+III+V+VII)		122 424,15	194 839,60
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		108 715,62	107 361,38
BENEFICE OU PERTE		13 708,53	87 478,22
(2) dont produits concernant les entités liées			
(3) dont intérêts concernant les entités liées			